



Le Dispositif 1% Déchets

Antonio Fanantenana

Membre du



Le « 1% DECHETS » en 2 mots

Les **collectivités locales françaises**, qui ont la compétence en matière de collecte et traitement des déchets, ou percevant la TEOM ou la REOM, ont la possibilité d'affecter jusqu'à **1%** des ressources affectées au budget de ces services sur des **actions de coopération internationale**.

Cette Loi 1% déchets a été votée en 2014.

Cela fait **suite au succès du 1% Eau** (Loi Oudin Santini), voté en 2005.

C'EST DONC UNE OPPORTUNITE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS DECHETS AU SUD

- Les **collectivités territoriales françaises** sont les communes, les intercommunalités, les départements, les régions.
- Le plus souvent, la gestion des déchets est assurée par des intercommunalités : agglomérations, métropoles ou syndicats intercommunaux.
- Ce sont elles qui peuvent mettre en place le 1% Déchets
 - **Soit par un programme de coopération décentralisée liant la collectivité du Nord et la collectivité du Sud**
 - **Soit en finançant directement les porteurs de projet (collectivités du Sud, ONG, associations ou d'autres partenaires)**
- Sur 13 000 projets menés par les collectivités françaises dans les pays du Sud, seuls **57 sont relatifs au déchets.**
- **AUJOURD'HUI SEULES 8 COLLECTIVITES FRANCAISES ONT ADOPTE LE 1% DECHETS**

Un consortium composé d'associations (**Gevalor**, chef de file, Gret, Cefrepade, Ciedel) et des réseaux multi-acteurs Centraider et Resacoop, mène un projet intitulé :

PROMOUVOIR LES ACTIONS DE GESTION DES DECHETS AU SUD (PAGEDS)

Un accompagnement est proposé aux Collectivités françaises et du Sud

- Appui à la mise en place du financement 1% Déchets, appui à la recherche de partenaires et de co-financements
- Appui à la mise en place d'actions dans la collectivité du Nord pour impliquer les agents, les habitants et valoriser ces actions
- Formations au Nord destinées aux collectivités ou aux ONG
- Formation au Sud des collectivités ou des porteurs de projet (Plateforme Re-Sources)
- Appui à la conception des actions à mener (Plateforme Re-Sources)

Ce Projet PAGEDS est financé par l'Agence française de Développement, la DAECT, l'ADEME, le SYCTOM de Paris, le Fonds Suez Initiatives pour la période 2017-2019

Contact : [**contact@1pourcentdechets.fr**](mailto:contact@1pourcentdechets.fr)